

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 45 du 8 octobre 2015

**PARTIE PERMANENTE
État-Major des Armées (EMA)**

Texte 7

DÉCISION N° 12956/DEF/DCSCA/SDM/FIN

fixant la liste des sous-trésoreries militaires rattachées à la trésorerie militaire dédiée au soutien financier des représentations militaires non diplomatiques.

Du 7 août 2015

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : *bureau « finances »*.

DÉCISION N° 12956/DEF/DCSCA/SDM/FIN fixant la liste des sous-trésoreries militaires rattachées à la trésorerie militaire dédiée au soutien financier des représentations militaires non diplomatiques.

Du 7 août 2015

NOR D E F E 1 5 5 1 4 9 4 S

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Textes abrogés :

Décision n° 732/DEF/DCSCA/SD_FBC/MODERFI du 24 février 2011 (BOC N° 12 du 25 mars 2011, texte 6 ; BOEM 113.8, 513.2.2).

Décision n° 3563/DEF/DCSCA/SD-FBC/FIN du 23 juin 2011 (BOC N° 32 du 12 août 2011, texte 10 ; BOEM 513.2.2).

Décision n° 5951/DEF/DCSCA/SD_FBC/FIN du 21 novembre 2011 (BOC N° 53 du 23 décembre 2011, texte 8 ; BOEM 513.2.2).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 513.2.2

Référence de publication : BOC n° 45 du 8 octobre 2015, texte 7.

Le ministre de la défense,

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié, relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2009-1178 du 5 octobre 2009 modifié, portant organisation de l'administration centrale du ministère de la défense ;

Vu le décret n° 2010-1692 du 30 décembre 2010 relatif aux trésoreries militaires ;

Vu l'arrêté du 17 août 2011 modifié, relatif à l'organisation et au fonctionnement des trésoreries et sous-trésoreries militaires du ministère de la défense et des anciens combattants ;

Vu l'arrêté du 29 juillet 2014 portant organisation du service du commissariat des armées ;

Vu la décision n° 2162/DEF/DCSCA/SD_FBC/MODERFI du 9 décembre 2010 relative à la création d'une trésorerie militaire spécifique au soutien financier des représentations militaires non diplomatiques au sein du centre interarmées d'administration des opérations,

Décide :

Art. 1er. La liste des sous-trésoreries militaires rattachées à la trésorerie militaire dédiée au soutien financier des représentations militaires non diplomatiques est fixée en annexe.

Art. 2. Sont dissoutes les sous-trésoreries militaires au sein des éléments de soutien national situés à :

- Heidelberg (Allemagne) ;
- Luxembourg (Luxembourg) ;
- Madrid (Espagne).

Art. 3. Sont abrogées :

- la décision n° 732/DEF/DCSCA/SD_FBC/MODERFI du 24 février 2011 portant création de cinq sous-trésoreries rattachées à la trésorerie militaire dédiée au soutien financier des représentations militaires non diplomatiques ;
- la décision n° 3563/DEF/DCSCA/SD-FBC/FIN du 23 juin 2011 portant création de neuf sous-trésoreries rattachées à la trésorerie militaire dédiée au soutien financier des représentations militaires non diplomatiques ;
- la décision n° 5951/DEF/DCSCA/SD_FBC/FIN du 21 novembre 2011 portant création d'une sous-trésorerie rattachée à la trésorerie militaire dédiée au soutien financier des représentations militaires non diplomatiques.

Art. 4. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de 2^e classe,
sous-directeur « métiers »,*

Guy LAUTRÉDOU.

ANNEXE.
**LISTE DES SOUS-TRÉSORERIES MILITAIRES RATTACHÉES À LA TRÉSORERIE MILITAIRE
DÉDIÉE AU SOUTIEN FINANCIER DES REPRÉSENTATIONS MILITAIRES NON
DIPLOMATIQUES.**

SOUS-TRÉSORERIES MILITAIRES.
Éléments de soutien national (ESN) de Brunssum (Pays-Bas).
ESN Bruxelles (Belgique).
ESN Bydgoszcz (Pologne).
ESN Izmir (Turquie).
ESN Lisbonne (Portugal).
ESN Mons (Belgique).
ESN Naples (Italie).
ESN Norfolk (États-Unis d'Amérique).
ESN Northwood (Royaume-Uni).
ESN Ramstein (Allemagne).
ESN Stavanger (Norvège).
ESN Thessalonique (Grèce).
Présidence du comité militaire de l'union européenne (Belgique).